



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Bureau de régie interne

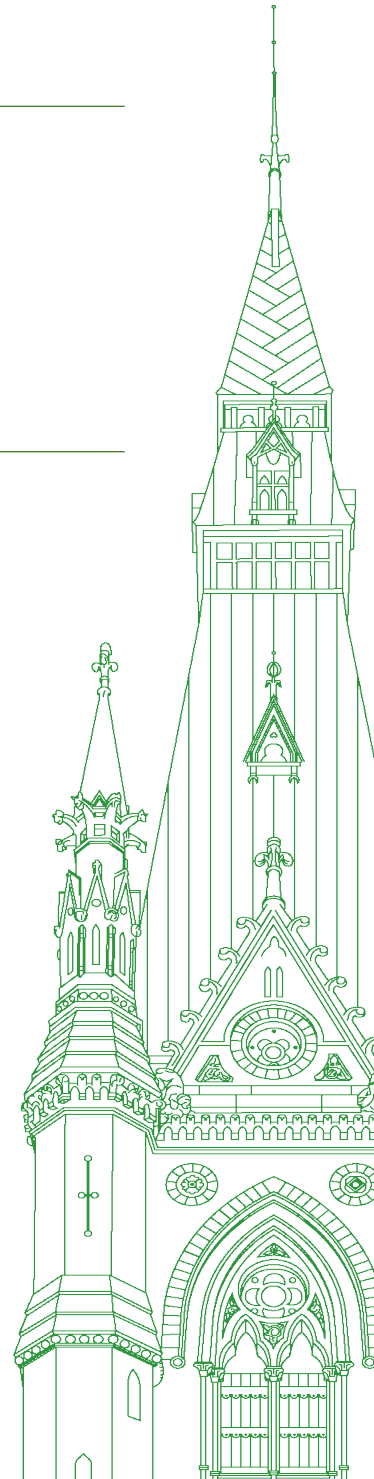
TRANSCRIPTION

**NUMÉRO 008**

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le jeudi 16 avril 2026

---





## Bureau de régie interne

Le jeudi 16 avril 2026

• (1205)

[Français]

**L'hon. Francis Scarpaleggia (Président de la Chambre des communes):** Bonjour.

Nous disposons seulement d'une heure cet après-midi.

Nous allons commencer par le procès-verbal de la réunion précédente. Est-ce que nous l'acceptons sans qu'il y ait lieu d'y apporter des modifications?

**Des députés:** D'accord.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Alors, c'est adopté.

Nous passons donc aux affaires découlant des réunions précédentes.

Monsieur Perron, vous avez la parole.

**Yves Perron (whip du Bloc québécois):** Merci, monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur la visite que nous avons eue du ministre Lightbound et de M. Lymburner. Je ne vais pas prendre beaucoup de temps, rassurez-vous, parce que je sais que nous n'avons qu'une heure, mais j'ai quand même d'autres éléments à apporter.

Premièrement, je pense que nous avons beaucoup apprécié la disponibilité et l'ouverture d'esprit du ministre. Seulement, certaines informations qui nous ont été données contenaient quelques inexactitudes, entre autres quand on m'a répondu qu'on m'avait déjà dit que l'évaluateur externe n'avait pas 50 % des voix. J'ai pris la peine de revoir l'ensemble des procès-verbaux des réunions antérieures, et c'était la première fois qu'on me parlait de ça. Je ne voulais pas qu'on s'embarque dans une justification ou qu'on commence à se poser des questions. Je voulais plutôt profiter de la présence du ministre, donc j'ai passé mon chemin. J'ai quand même fait mes vérifications là-dessus. Sans livrer de guerre à personne, je veux juste clarifier cette situation.

Je reçois beaucoup d'information et de courriels à ce sujet de la part de gens qui sont dans le système, et j'essaie de faire la part des choses. C'est ce qui explique que, parfois, j'ai posé des questions sur la base d'informations que j'avais et qui n'étaient peut-être pas exactes. Le but était de les clarifier. Je veux juste clarifier ça aussi.

Pour ce qui est de l'examen, j'aimerais avoir un suivi concernant la question des 50 %. J'ai posé des questions à quelques personnes pour obtenir des clarifications là-dessus et pour savoir ce qu'il en était vraiment, comment ça fonctionnait, et ainsi de suite. Or, personne n'a pu me donner de réponses. Est-ce qu'on pourrait demander d'avoir les documents qui attestent ça, par exemple comment a fonctionné le dernier examen d'accréditation et quel a été le poids

relatif donné à chacun des évaluateurs? Ce serait une première demande que je soumettrais à mes collègues.

J'ai un deuxième élément à soulever. Je vous en informe également rapidement, ne soyez pas inquiets. Je reçois beaucoup de correspondance de gens qui soulèvent des inquiétudes. Ce sont des gens qui sont dans le circuit, qui prennent part au fonctionnement, qui ont écrit directement au ministre et qui m'ont fait parvenir la correspondance. Vous avez tous été témoins de l'ouverture d'esprit assez extraordinaire du ministre Lightbound. Je l'en remercie encore. Je vous le dis, je m'engage devant le Bureau de régie interne à faire des suivis personnellement auprès du ministre, parce qu'il m'a ouvert la porte à ça. Je vous tiendrai au courant de l'évolution de ça.

Je vois qu'il y a, entre autres, des demandes de disponibilité qui ont beaucoup de difficulté à être remplies. Donc, la pénurie sévit présentement. Je sais qu'il y a beaucoup de demandes de services adressées au Bureau de la traduction qui sont refusées. Voici donc la deuxième demande que je vous soumetts: est-ce qu'on peut savoir combien des demandes qui ont été faites au Bureau de la traduction, que ce soit par des ministères, par des caucus ou par des organismes, ont été refusées depuis janvier? C'est juste pour avoir une idée de la manière dont ça se passe, parce que c'est en place depuis janvier. Ça nous donnerait une information plus complète pour la suite des choses.

Ce seraient les deux demandes que je soumettrais à mes collègues ce matin.

Il y a une autre chose que je veux vous dire. J'ai peut-être l'air fatigué en soulevant encore cette affaire, mais c'est vraiment quelque chose qui nous tient à cœur. Encore ce matin, le Comité permanent du patrimoine canadien a éprouvé des problèmes techniques, de sorte qu'on entendait l'anglais en même temps que le français sur le canal français.

Il m'est arrivé d'aller personnellement arrêter la séance d'un comité — je crois que c'était le Comité permanent de la défense nationale —, il y a quelques semaines, en raison du même problème. On se fait dire que c'est un problème technique et qu'on n'est pas capable de le régler.

Si j'insiste sur ça, c'est parce que tous les autres élus et la plupart des gens n'utilisent pas le canal français. Ça se passe en anglais, donc ils en ont moins besoin. Ce sont tout le temps les députés de notre formation qui ont l'odieuse de dire qu'il faut suspendre la séance devant des témoins importants. Un des députés de ma formation me disait ce matin que c'était une étude importante portant sur des questions importantes et qu'il était embêtant de suspendre la réunion. Comprenez-vous? C'est pour ça que nous tenons à cette cause.

Je réitère mes deux demandes, puis j'aurai fini de parler. Premièrement, est-ce qu'on peut avoir le détail de la pondération du dernier examen d'accréditation? On nous a beaucoup parlé de transparence, alors je pense que ça ne devrait pas poser de problème. Deuxièmement, est-ce qu'on peut savoir combien de demandes de services ont été refusées depuis janvier?

Merci, monsieur le Président.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** D'accord.

Alors, ce que vous proposez, d'après moi, c'est qu'on écrive une lettre contenant deux questions supplémentaires...

**Yves Perron:** Oui. On l'enverrait au Bureau de la traduction.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** D'accord.

Pour ce qui est des canaux qui étaient mélangés, je ne sais pas si ça relève du Bureau de la traduction ou plutôt...

**Yves Perron:** Ce sont des problèmes techniques. Je vous ai donné l'exemple de ce qui est arrivé ce matin. D'un œil extérieur, il peut sembler que je ne veux pas lâcher mon os, mais c'est parce que nous avons de ces problèmes au quotidien et nous avons besoin d'assurer la pérennité de ces services. C'était juste un exemple.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Monsieur LeBlanc, la parole est à vous.

**Jeffrey LeBlanc (sous-greffier, Procédure, Chambre des communes):** Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais intervenir quant au problème soulevé à propos des canaux où on entendait à la fois le parquet et l'interprétation.

Effectivement, c'est arrivé à deux reprises, une fois au Comité permanent du patrimoine canadien et l'autre fois au Comité permanent de la défense nationale. C'est malheureux et nous regrettons beaucoup la situation. De ce que je comprends, il s'agit d'une erreur humaine. C'est le genre de chose que nous cherchons à corriger. Je ne dis pas que tous les incidents relèvent d'une erreur humaine. Il y a parfois des problèmes techniques, parfois des problèmes plus fondamentaux. Dans ces cas, cependant, il s'agissait d'erreurs humaines. Nous chercherons à éliminer le plus possible ce genre d'erreur.

**Yves Perron:** Si ça peut vous aider dans votre recherche, j'ajouterais que ce sont aussi des cas qui se répètent quand l'interprétation est faite à distance. C'est une question que j'ai déjà soulevée.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** C'est un fait intéressant.

Est-on d'accord pour envoyer une lettre au Bureau de la traduction afin d'obtenir des réponses aux deux questions formulées par M. Perron?

**Des députés:** D'accord.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Y a-t-il d'autres affaires découlant des réunions précédentes à discuter?

Monsieur Scheer, la parole est à vous.

[Traduction]

**L'hon. Andrew Scheer (Membre du Bureau de régie interne):** Pas à ce sujet, mais concernant...

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** D'accord, c'est ce que je voulais savoir. Y a-t-il autre chose sous cette rubrique?

**L'hon. Andrew Scheer:** Il y a dans notre documentation une lettre de Michael Barrett qui signale que la députée libérale Lori Id-

lout semble utiliser son budget de bureau des députés pour engager des dépenses au bénéfice d'une entreprise dont elle est propriétaire.

Je prends note de cette lettre incluse dans la trousse du Bureau en me demandant si l'Administration de la Chambre ne pourrait pas nous fournir des précisions à ce sujet, peut-être lors d'une prochaine réunion. Certains rapports indiquent que la députée libérale aurait remboursé les sommes en question, mais j'aimerais simplement en avoir la confirmation.

De plus, le Bureau a déjà étudié la question par le passé pour voir si des sanctions supplémentaires devaient être appliquées. Nous l'avons fait avec l'ancien Président Fergus. Parfois, le Bureau accepte un simple remboursement, et parfois, il y a des mesures additionnelles. Je pensais qu'il serait bon que l'on fasse le point avec nous sur ce qui s'est réellement passé et sur les prochaines étapes.

• (1210)

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Nous allons préparer quelque chose pour la prochaine réunion.

Y a-t-il d'autres points sous la rubrique des affaires découlant des réunions précédentes? Non.

Permettez-moi d'inviter Mme Christa Dickenson, présidente-directrice générale de CPAC, à prendre place avec nous.

Nous vous écoutons.

**Christa Dickenson (présidente et directrice générale, La Chaîne d'affaires publiques par câble):** Merci, monsieur le Président.

Je remercie les membres du Bureau de régie interne.

Je m'appelle Christa Dickenson, comme vous l'avez mentionné, et je suis la présidente-directrice générale de CPAC, la Chaîne d'affaires publiques par câble.

Merci beaucoup de m'avoir invitée à cette réunion en ce moment décisif pour CPAC.

Je tiens d'abord à reconnaître que cette comparution est vraiment sans précédent et que je suis ici par nécessité.

[Français]

Je sais que vous connaissez bien CPAC. Depuis sa création en 1992, à une époque où CBC/Radio-Canada avait décidé de cesser de diffuser sa programmation parlementaire, CPAC est un organisme médiatique à but non lucratif, sans publicité et bilingue qui se consacre exclusivement à la politique et aux affaires publiques canadiennes.

La mission première de CPAC consiste à diffuser les délibérations de la Chambre des communes et du Sénat ainsi que les audiences de leurs comités. Au fil des ans, nous avons toutefois élargi notre offre d'émissions d'une manière qui confère à CPAC un caractère unique à l'échelle mondiale, ce qui offre aux Canadiennes et aux Canadiens un aperçu exceptionnellement complet du fonctionnement de notre démocratie.

[Traduction]

Au fil de l'évolution des habitudes de visionnement, nous avons élargi notre offre en ne nous limitant plus à la télévision linéaire, et nous sommes aujourd'hui en mesure de diffuser simultanément jusqu'à 14 flux en direct sur notre site Web, incluant la diffusion en direct de points de presse, de conférences de presse, de mêlées de presse, de déclarations avant et après les réunions de groupes parlementaires et d'annonces concernant les taux de la Banque du Canada, en plus des émissions parlementaires diffusées à la télévision.

À l'heure où les médias traditionnels continuent de réduire leurs activités d'information et remplacent de plus en plus le journalisme d'enquête par un journalisme d'opinion, CPAC est le seul diffuseur canadien à proposer une couverture en direct, intégrale, neutre et sans filtre.

Alors, pourquoi suis-je ici aujourd'hui devant le Bureau de régie interne? C'est un moment crucial pour CPAC et les services que nous offrons aux Canadiens. Compte tenu de notre priorité à tous, qui est de veiller à ce que les Canadiens puissent suivre ce qui se passe à la Chambre des communes, permettez-moi de vous expliquer la situation financière de CPAC.

Je tiens à préciser que je pourrais vous fournir des renseignements plus confidentiels concernant notre situation financière et nos mesures de rationalisation si le Bureau souhaite se réunir à huis clos.

La seule source de revenus régulière significative de CPAC est le tarif de gros réglementé par le CRTC que nous percevons auprès des abonnés aux services de radiodiffusion par câble et par satellite. Bien que nous ayons récemment bénéficié de fonds d'immobilisations, de financement provisoire et de subventions liées à des projets spécifiques, CPAC ne reçoit ni crédits budgétaires ni financement régulier de la part du gouvernement fédéral. De plus, afin de préserver notre neutralité, notre licence de radiodiffusion interdit expressément la vente de publicités. Nous n'avons donc aucun revenu commercial.

Depuis 2018, notre tarif approuvé par le CRTC s'élève à 13 ¢ par abonné et par mois. Depuis cette année-là, l'industrie est aux prises avec une forte diminution du nombre d'abonnés, les Canadiens ayant « coupé le cordon » et délaissé les services traditionnels par câble et par satellite. Si l'on tient compte de l'inflation, ce 13 ¢ fait que CPAC fonctionne aujourd'hui avec des budgets équivalents à ceux de 2006.

CPAC subit d'énormes pressions financières. Conscient de la situation, le CRTC a approuvé cette semaine une augmentation tarifaire de 3 ¢ pour CPAC, qui entrera en vigueur en septembre.

Cette augmentation des tarifs est indispensable pour CPAC à court terme, mais nous savons qu'elle ne constitue pas une solution à long terme, car le secteur évolue, et CPAC doit évoluer avec lui. Il s'agit seulement d'un soutien à court terme.

Pour que les choses soient bien claires, disons que CPAC fonctionne avec un budget annuel de moins de 15 millions de dollars. Si l'on compare notre situation à celle d'entités similaires comme TV Ontario ou APTN, notre budget est quatre fois moins élevé que le leur.

À mesure que les Canadiens changent leurs habitudes quant à la façon de regarder la télévision et de connaître les plus récentes nou-

velles, la perte d'abonnés met notre organisation à rude épreuve, et cette tendance se poursuivra.

• (1215)

Le coût cumulé de la perte d'abonnés depuis notre dernier renouvellement de licence jusqu'en 2029 s'élèvera à 25 millions de dollars.

Il va de soi que nous continuons à chercher des moyens de réaliser des gains d'efficacité et à mettre en oeuvre des mesures de rationalisation à cette fin. Cela n'est toutefois pas suffisant. Nous devons trouver un nouveau modèle de financement plus diversifié, qui tient compte de la façon dont de plus en plus de Canadiennes et de Canadiens regardent CPAC, soit, en ligne. Mais cela prendra du temps.

Afin de maintenir les services offerts à la population canadienne, CPAC a besoin de 5 millions de dollars supplémentaires par an en fonds d'exploitation au cours des trois prochaines années. Pendant ce temps, le rythme des changements ne faiblit pas, et les attentes et les exigences envers CPAC — comme source neutre et complète d'information sur la vie politique et civique du Canada, accessible à la télévision et en ligne — demeurent élevées, et ce, à juste titre.

La mise en oeuvre par le CRTC de la Loi sur la diffusion continue en ligne pourrait faire partie de la solution. CPAC est l'une des parties prenantes à avoir demandé au CRTC de créer un Fonds pour les services d'une importance exceptionnelle. Ce fonds permettrait d'amener les services de diffusion en continu à participer au financement des services d'intérêt public tels que CPAC, comme le font aujourd'hui les fournisseurs de services par câble et par satellite. Toutefois, même si le CRTC prend cette mesure — et nous espérons qu'il le fera —, il faudra peut-être encore attendre plusieurs années avant d'en voir l'impact, et c'est peut-être même là une estimation optimiste.

La dure réalité financière est que CPAC ne peut pas attendre aussi longtemps. C'est pourquoi il nous faut 5 millions de dollars supplémentaires par année pour combler le manque à gagner, en espérant qu'il ne s'agit que d'un déficit temporaire.

Il incombe à CPAC d'explorer toutes les avenues de financement — y compris la possibilité d'un soutien temporaire et limité de la part de la Chambre des communes — compte tenu de nos rôles respectifs pour ce qui est de garantir aux Canadiennes et aux Canadiens un accès essentiel aux processus démocratiques. La souveraineté démocratique — et c'est ce dont nous parlons — repose sur la capacité des Canadiennes et Canadiens à suivre ce qui se passe ici.

[Français]

CPAC s'engage pleinement à offrir une couverture fiable et indépendante, et prend cette responsabilité très au sérieux. Ce service public essentiel risque de disparaître, et c'est pourquoi je me présente devant vous aujourd'hui.

Je serai très heureuse de répondre à vos questions à ce moment-ci. Merci.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Merci, madame Dickenson.

Je présume qu'il y a des questions pour Mme Dickenson.

Nous commençons par M. Scheer.

[Traduction]

**L'hon. Andrew Scheer:** Merci beaucoup.

Je vous suis très reconnaissant de vos observations, en particulier concernant l'approche adoptée par CPAC pour assurer une couverture des affaires publiques sans filtre et sans compromis. J'ai toujours apprécié le fait que vous couvrez du début à la fin les conférences de presse et les points de presse, plutôt que de sélectionner une parcelle de réponse ici et là. Je pense que le radiodiffuseur public du Canada — le radiodiffuseur d'État, devrais-je dire — aurait sans doute une ou deux choses à apprendre de vous quant à la nécessité de s'en tenir à ce qui s'est réellement passé au lieu de faire intervenir, comme vous le dites, le journalisme d'opinion. Je pense que CPAC pourrait vraiment donner des leçons sur l'objectivité en matière de couverture des affaires publiques.

Je tiens à vous féliciter d'avoir maintenu cette approche. Je sais que CPAC est depuis toujours déterminée à mettre en vitrine ce qui se passe pour ensuite laisser les Canadiens décider de ce qu'ils doivent croire ou penser.

J'aimerais vous demander une précision. Je pense que vous avez souligné le fait que l'on vient tout juste d'approuver une hausse tarifaire. Combien de temps s'est écoulé entre le moment où CPAC a demandé cette augmentation et celui où le CRTC a acquiescé à sa requête?

● (1220)

**Christa Dickenson:** Merci, monsieur Scheer, de cette question. Elle est importante, car nous avons attendu près de deux ans. Nous avons entrepris cette démarche à l'été 2024. Nous avons alors demandé si nous pouvions avoir un préavis de 12 mois afin de pouvoir planifier nos activités en fonction de la décision rendue. Nous approchons de la date d'expiration de notre licence de radiodiffusion, le 31 août. Cette augmentation entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre, soit dans quelques mois à peine.

Pour que les choses soient bien claires, en 2024, lorsque nous avons présenté cette demande, la perte d'abonnés que nous avions constatée était de 11 % sur une période de cinq ans. Maintenant, il faut y ajouter des pertes de 12,5 %, ce qui nous amène à près de 25 %. La hausse comble donc pour ainsi dire les pertes déjà enregistrées, mais nous demeurons dans un scénario de grande difficulté financière.

**L'hon. Andrew Scheer:** Y a-t-il des frais que vous devez payer ou des coûts associés au travail que vous faites qui proviennent du Parlement lui-même? Y a-t-il des droits de licence que la Chambre ou le Sénat vous facturent? Y a-t-il des coûts quelconques du côté parlementaire? On essaie de penser aux recettes, mais il y a aussi l'aspect des dépenses et des éléments que nous pourrions examiner en tant que parlementaires pour vous aider à dépenser moins.

**Christa Dickenson:** Non. Essentiellement, il n'y a pas de coûts directs supplémentaires. Il y a des droits et d'autres montants de ce genre, mais ce n'est pas là que se situent les déboursés les plus considérables. Ceux-ci se rapportent davantage à la couverture complète que nous offrons, comme pour les entrées et les sorties des caucus qui nécessitent le déploiement d'équipes sur le terrain.

Nous sommes les seuls à en faire autant. Je suis persuadée que les députés de toutes allégeances sont conscients que, depuis janvier dernier, nous avons couvert dans leur intégralité les trois congrès tenus par des partis politiques. Ma tante Ruth, une octogénaire vivant à Tillsonburg, m'a envoyé hier un texto pour me dire qu'elle a regardé le congrès libéral du début à la fin sur la chaîne YouTube de CPAC. Il y a des coûts réels associés à un tel service.

**L'hon. Andrew Scheer:** J'ai une autre brève question sur le niveau de soutien et les sources de revenus. Je crois que vous avez dit dans votre déclaration que votre licence vous interdit de diffuser des publicités. Il y a certainement des avantages à cela, mais qu'en est-il du service en ligne? Comme vous le soulignez, il y a certes une perte d'abonnés sur les forfaits de câble et de satellite, mais j'imagine qu'il y a une explosion sur les nouveaux médias et les chaînes YouTube.

CPAC crée beaucoup de contenu qui se retrouve sur ma chaîne en tant que député, et sur celles des différents partis. Y a-t-il quelque chose qui vous empêche d'essayer de commercialiser ce type de contenu ou, à tout le moins, de tirer des revenus de l'accès au Web ou à d'autres types de plateformes? Est-ce que cela vous est également interdit? Est-ce quelque chose que CPAC peut faire?

**Christa Dickenson:** C'est un peu une zone grise. C'est là que nous faisons intervenir notre créativité. Il nous arrive de diffuser certaines publicités d'avant programme sur YouTube. Nous cessons complètement de le faire en période électorale. Nous voulons préserver notre neutralité. Nous ne voulons jamais que de la mauvaise publicité soit associée à CPAC. Ce serait tout simplement dévastateur. En toute franchise, ce sont là des revenus supplémentaires très accessoires.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** C'est au tour de M. Warkentin.

**Chris Warkentin (Whip en chef de l'opposition):** Les médias traditionnels bénéficient d'un soutien subventionné par le gouvernement depuis de nombreuses années pour payer leurs journalistes et leurs autres employés. Je suppose que c'est à cela que ça sert. Est-ce que CPAC reçoit ce financement?

**Christa Dickenson:** Parlez-vous des subventions pendant la pandémie, par exemple, ou des fonds du Collectif canadien de journalisme?

D'accord. Merci de cette précision, et merci, monsieur Warkentin, de la question.

Nous en recevons, et c'est basé sur une formule. Ces sommes sont distribuées par le Collectif canadien de journalisme. Notre enveloppe — nous en sommes à la deuxième année — s'élève à environ 400 000 \$.

● (1225)

**Chris Warkentin:** Vous dites bien 400 000 \$.

**Christa Dickenson:** Oui, 400 000 \$.

**Chris Warkentin:** Vous n'êtes pas autorisés à faire de la publicité, et vous ne profitez pas d'un soutien direct du gouvernement. Pour sa part, CBC/Radio-Canada a le droit de faire de la publicité, et elle touche également des subventions en plus du soutien supplémentaire auquel ont droit tous les intervenants de l'industrie.

A-t-il déjà été question que le gouvernement soutienne CPAC dans la même mesure qu'il le fait pour CBC/Radio-Canada?

Le mandat de CBC/Radio-Canada a supposément toujours été de raconter aux Canadiens ce qui se passe au Canada. Je dois malheureusement constater qu'au fil des ans, on en est arrivé à une situation où, lorsque je regarde le bulletin de fin de soirée, je suis inondé de nouvelles sur des choses qui se passent aux États-Unis. Il n'est pas rare que je syntonise le bulletin d'un bout à l'autre sans rien voir de ce qui se passe au Parlement canadien. Il semble y avoir, entre le mandat initial de la société d'État et son offre actuelle d'information, un écart grandissant que vous vous efforcez de combler, sans toutefois recevoir le soutien actuellement offert à CBC/Radio-Canada pour faire exactement ce que vous faites.

Y a-t-il eu une demande ou une suggestion en ce sens?

**Christa Dickenson:** Je vais vous donner une réponse en deux volets en traitant d'abord des mandats respectifs de CBC/Radio-Canada et de CPAC, puis de notre demande de soutien supplémentaire de la part du gouvernement.

Je vais commencer par une petite histoire sur la naissance de CPAC. En 1991, il y a eu des compressions fédérales dans le budget de CBC/Radio-Canada. Je pense qu'elles étaient de l'ordre de 5 millions de dollars. La direction de CBC/Radio-Canada a alors décidé de cesser la diffusion des délibérations parlementaires. C'est à ce moment que la coalition des câblodistributeurs s'est réunie et a demandé une licence avec obligation de diffusion pour CPAC. C'est ainsi que tout a débuté pour nous, et je pense qu'il est intéressant de le rappeler ici aujourd'hui.

Quant à savoir si nous avons formulé des demandes, cela ne fait absolument aucun doute. Je me suis jointe à CPAC en 2022, alors que nous approchions du terme de notre licence de cinq ans. Comme tous les radiodiffuseurs, nous nous attendions à un renouvellement administratif pour une période d'un an. Le projet de loi C-10, qui est devenu le projet de loi C-11, était sur le point d'être mis en œuvre, et on s'attendait à ce que cela prenne un peu de temps. Or, surprise, cela s'est transformé en un renouvellement administratif pour une période de trois ans, ce qui entraînait un gel de nos budgets.

Dans cette situation, nous avons immédiatement commencé à plaider notre cause auprès du ministère du Patrimoine, une démarche qui s'est poursuivie au fil des ans, de concert avec nos pairs. Nous avons eu la chance en 2024 de recevoir 5 millions de dollars pour une remise à niveau de nos infrastructures, un projet qui s'échelonne sur plusieurs années. Normalement, CPAC aurait dû économiser année après année pour être en mesure de financer une telle initiative. Cependant, compte tenu de la pandémie et des coûts très élevés de l'interprétation simultanée et étant donné tout le travail que nous avons dû accomplir, gouvernement minoritaire après gouvernement minoritaire, une grande partie de ces fonds de réserve a été consacrée à la couverture électorale et à des choses de ce genre. Nous étions dans une situation difficile, et le gouvernement nous a aidés avec une première ronde de financement de 5 millions de dollars pour cette remise à niveau de nos infrastructures, qui doit nous coûter au total 13 millions de dollars, si bien que nous avons un manque à gagner de 8 millions de dollars.

Nous avons donc frappé à la porte de Patrimoine canadien. Nous discutons aussi avec le ministère des Finances et le Cabinet du premier ministre. Nous espérons que quelque chose en ressortira. Nous n'avons pas eu de réponse directe à notre demande.

C'est très important, parce que les installations de radiodiffusion sont passées progressivement de l'analogique au numérique, à la

haute définition et maintenant à l'infonuagique. Nous utilisons des pièces d'équipement vieilles de 20 ans qui arrivent au terme de leur durée utile. C'est le cas notamment d'un système de gestion des actifs des médias, un genre de pipeline qui prend chaque élément de contenu audiovisuel pour le redistribuer sur nos différentes plateformes. Si ce système cesse de fonctionner, je ne pourrai plus faire autrement que de me montrer sélective quant à ce que CPAC peut offrir aux Canadiens. Cela deviendra tout simplement inévitable.

En même temps, nous avons aussi demandé le financement nécessaire pour combler nos besoins opérationnels en notre nom et au nom de nos pairs, les autres groupes visés par l'alinéa 9.1(1)h), comme APTN et Accessibilité Média. En 2024, nous avons reçu l'équivalent de 10 millions de dollars sur deux ans, mais cette somme était répartie entre six chaînes. La formule de répartition était fondée sur le tarif, et comme notre tarif de gros réglementé était de loin le plus bas, nous avons eu droit à un montant annuel de 500 000 \$ à 600 000 \$, et rien d'autre qui se pointe à l'horizon.

Nous demandons donc — et nous réitérons cette requête devant vous aujourd'hui — une aide gouvernementale sous une forme ou une autre pour les trois prochaines années quant à nos besoins en immobilisations, ainsi que 5 millions de dollars par année pour nos frais d'exploitation, afin que nous ne nous fragilisions pas au point de devoir être sélectifs dans notre couverture, pour revenir à ce que faisait valoir M. Scheer. Nous ne voulons surtout pas être sélectifs. Nous souhaitons offrir une vue d'ensemble.

● (1230)

**Chris Warkentin:** Pour conclure, je constate toute l'importance de CPAC pour notre souveraineté démocratique.

Je vais vous dire ce que j'en pense. Je ne crois pas que CBC/Radio-Canada s'acquitte de ce mandat. Il ne répond pas à ce besoin au Canada. À une époque où nos voisins du Sud nous posent certaines difficultés et où les voix du monde entier sont souvent filtrées de toutes sortes de manières — elles pourraient être entendues en ligne, mais ce ne sont pas nécessairement des sources fiables —, j'estime que CPAC présente l'information la moins filtrée et la plus pertinente qui soit pour la démocratie canadienne.

Par conséquent, j'exhorte le gouvernement à faire le nécessaire. Je ne crois pas que le Parlement dispose de fonds qui pourraient être affectés à cela — pas à ma connaissance, en tout cas —, mais je suis certes d'avis que le gouvernement a une responsabilité en la matière. C'est l'occasion pour lui de concrétiser une partie de son discours et de donner à CPAC le financement essentiel à sa mission de diffusion de l'information.

**Christa Dickenson:** Merci, monsieur Warkentin.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Madame Kayabaga, à vous la parole.

[Français]

**L'hon. Arielle Kayabaga (leader adjointe du gouvernement à la Chambre des communes):** Merci, monsieur le Président.

Bienvenue, madame Dickenson.

Tout d'abord, j'aimerais quand même faire les mêmes commentaires que mes collègues ont déjà faits, en disant que nous apprécions énormément le travail que fait CPAC. Votre travail est très unique, notamment votre programmation et l'accès que vous donnez aux Canadiens à la Chambre des communes, surtout. Je sais que ma famille adore pouvoir s'asseoir et regarder à n'importe quelle heure de la journée ce que nous faisons à la Chambre des communes. Alors, nous apprécions énormément le travail que vous faites.

Je pense que la question a déjà été posée, mais je pourrais vous la poser de façon un peu plus directe: y a-t-il d'autres sources de revenus que vous explorez présentement ou que vous avez déjà explorées pour subventionner vos activités?

**Christa Dickenson:** En effet, regardons les divers modèles de revenus que nous pourrions considérer.

Puisque nous sommes un organisme à but non lucratif, même s'il y avait un crédit d'impôt remboursable comme c'est le cas pour les publications, ce ne serait pas pour nous.

Beaucoup d'autres diffuseurs ont accès aux enveloppes du FMC, soit le Fonds des médias du Canada, parce qu'ils embauchent des équipes de production et des tonnes de personnes pour faire leurs émissions. Quant à nous, encore une fois, nous n'avons pas accès au volet automatique du FMC.

D'autres ont des subventions provinciales, mais, encore une fois, ce n'est pas pour nous.

Chaque fois qu'il y a une possibilité que nous pourrions regarder, ça ne fonctionne pas. CPAC est vraiment dans une situation absolument originale, unique et totalement différente de celle des autres diffuseurs.

Cependant, nous avons fait des demandes pour recevoir des fonds pour des projets. Ce sont des fonds qui ne sont disponibles qu'une seule fois, par morceau. Nous sommes allés bon train de ce côté. Nous avons deux fonds pour l'instant, donc quelques centaines de milliers de dollars, qui servent à des projets spéciaux, par exemple le documentaire sur la restauration de l'édifice du Centre et le projet pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Cour suprême du Canada. C'est pour des projets comme ça. Toutefois, ce n'est pas pour notre équipement ou pour ce que nous devons faire tous les jours.

Par exemple, nous sommes en train de faire des réseaux simultanés en numérique. Chaque jour, nous mettons de 20 à 24 heures d'enregistrement dans nos archives. Celles-ci contiennent 70 000 heures de contenu. Ça prend de l'espace dans le nuage. Chaque année, ça devient de plus en plus coûteux. Or, nous ne pouvons pas laisser tomber ça, quand même. C'est la mémoire démocratique du Canada.

J'espère que j'ai répondu à votre question.

• (1235)

**L'hon. Arielle Kayabaga:** Oui, un peu.

Vous avez aussi parlé du fait que ça vous avait pris deux ans pour avoir la dernière subvention que vous avez eue. Maintenant, vous demandez une subvention sur trois ans. Quel est votre plan pour après ces trois ans, en fait?

**Christa Dickenson:** Nous ne sommes pas en train d'essayer d'être avarés. Nous demandons à gagner un peu de temps et à avoir de quoi survivre.

Pourquoi parlons-nous de trois ans? C'est parce que nous pensons que la création d'un fonds pour les services publics d'une importance exceptionnelle, qui devrait découler du projet de loi C-11, devrait arriver. Nous ne connaissons pas le quantum, ni l'échéancier, ni la logistique. Nous ne savons pas quelle sera la gouverne ni qui administrera ce fonds. On se comprend, c'est le CRTC; si ça prend presque deux ans avant de recevoir l'approbation pour une subvention aussi simple que celle que nous venons de recevoir, pour quelque chose de nouveau et d'extraordinaire, ça va prendre quand même trois ans. Je pense que c'est aussi simple que ça.

De plus, cela devrait être un nouveau modèle. Nous allons donc dans une direction où ce sera un mélange de fonds privés et de subventions qui viennent des diffuseurs multimédias, par exemple.

**L'hon. Arielle Kayabaga:** Merci.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Monsieur Perron, vous avez la parole.

**Yves Perron:** Merci, monsieur le Président.

Bonjour, madame Dickenson. Je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui.

Plusieurs choses ont déjà été dites, alors je vais essayer de ne pas les répéter. J'avais une série de questions à poser, mais il m'en reste moins que je n'en avais au début.

D'abord, je vais quand même répéter que nous apprécions les services que vous donnez à la Chambre, votre neutralité et le côté intégral de votre diffusion. Ça permet une diffusion de l'information de façon plus neutre, adéquate et complète, et c'est apprécié de tous.

Je voudrais juste m'assurer de bien comprendre une chose. Avez-vous dit que vous aviez déjà reçu 10 millions de dollars sur deux ans, en 2024, ou s'agit-il de 5 millions de dollars?

**Christa Dickenson:** Les 10 millions de dollars qui ont été accordés en 2024 étaient étalés sur deux ans et distribués à six d'entre nous. Dans notre cas, nous avons reçu 539 000 \$ la première année et 605 000 \$ la deuxième année. C'est environ 1 million de dollars sur deux ans.

**Yves Perron:** C'est ce que j'avais cru comprendre, mais je voulais juste en être sûr.

La première fois que vous nous avez contactés au moyen d'une lettre, vous attendiez alors la réponse du CRTC. Je comprends que vous l'avez eue, finalement. La demande était justifiée parce que le CRTC ne répondait pas. Avez-vous quand même besoin de la somme de 5 millions de dollars que vous demandiez?

**Christa Dickenson:** Au-delà de ça, oui. Nous avons fait tous nos calculs, avec et sans cette fameuse augmentation de 0,03 \$, et nous sommes dans un pétrin extraordinaire.

**Yves Perron:** Ma prochaine question est la moins sympathique de mes questions. J'imagine que vous avez fait un exercice de rationalisation pour savoir dans quel genre de service les coupes auraient le moins d'impact sur l'information que je qualifierais de démocratique pour la population.

**Christa Dickenson:** Nous avons fait des exercices d'efficacité en 2024, ce qui nous a amenés où nous sommes maintenant. Nous avons mis sur pied un programme de départ volontaire, fait des coupes, augmenté l'efficacité dans les programmes, etc. D'ailleurs, nous en refaisons à l'instant.

Pour que je puisse répondre plus directement à votre question, il faudrait que nous passions à huis clos.

**Yves Perron:** Je comprends bien ça.

J'aurais une dernière question. Dans une de vos remarques précédentes, vous avez dit que des mesures découlant du projet de loi C-11 devraient arriver. Pourriez-vous expliquer davantage cet élément?

**Christa Dickenson:** Oui. À l'instant, nous attendons les résultats de l'étude de marché dynamique, où il y aura des outils. L'un de ces outils qui ont été pensés et qui aboutira, d'après ce que nous comprenons, sera un nouveau fonds pour des diffuseurs et des médias de service public, comme CPAC ou APTN. La modalité de tout ça va prendre plus ou moins trois ans avant d'être établie, à notre avis. Voilà pourquoi nous avons besoin d'un pont, en fin de compte.

• (1240)

**Yves Perron:** Merci beaucoup.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Merci, monsieur Perron.

Y a-t-il d'autres questions pour Mme Dickenson ou avons-nous fait le tour de la question, plus ou moins?

Il semble que ce soit tout.

Madame Dickenson, je tiens à vous remercier de votre présentation très intéressante et très détaillée qui brosse le portrait de la situation dans laquelle CPAC se trouve.

J'aimerais simplement revenir sur un élément que vous avez soulevé. Vous possédez les archives vidéo des débats depuis 1977, n'est-ce pas?

**Christa Dickenson:** C'est depuis 1977, en effet.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Alors, ça vous appartient.

**Christa Dickenson:** Oui, ça nous appartient. Il y a des bouts qui sont dans nos archives physiques et que nous sommes en train d'essayer de mettre en ondes. Il y a donc du travail à faire pour les années qui sont derrière nous, mais aussi pour les années à venir.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Ce n'est pas ce qu'on souhaite, mais, si jamais CPAC faisait faillite, qu'est-ce qu'il adviendrait de ces archives?

**Christa Dickenson:** Quelqu'un devrait alors les prendre et continuer le travail, sinon ce serait perdu.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Ce serait perdu. D'accord.

Nous allons nous arrêter là-dessus, car nous devons passer à huis clos pour aborder un autre élément à l'ordre du jour.

Je vous remercie beaucoup, madame Dickenson, d'avoir témoigné devant nous aujourd'hui.

*[La séance se poursuit à huis clos.]*





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>